

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Johanne Berger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e57bc9cae020a474a75c6de8>

Date d'obtention : 2022-04-07 19:52:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un partenariat entre les milieux scolaires, les policiers et le procureur au niveau légal.

Ça permet la sécurité et le bien-être des jeunes.

C'est un protocole d'intervention homogène où le jeune répond à des questions ouvertes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être plus à l'écoute et plus perspicace lors de mes interventions avec les jeunes.

Mieux outiller pour faire face à des situations complexes et souvent très émotives pour les jeunes et leurs parents.

Plus de confiance et sécurisée par rapport au fait qu'il y a un protocole bien définie.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À demeurer bienveillante et empathique.

Demeurer à l'écoute des signes plus discrets de détresse.